

Réunion : 22 juillet 2026 par voie électronique

Présidence : Mme Françoise VALLET

Membres présents : Mmes OBSERY Sylvie, SIMOES Anne-Cécile
MM ABDO Mounir, ALDAX Alain, ATERO Dominique, BERFORINI Joseph, DUCROT
Jean-François, ERAY Lionel, KAJDAN Pierrick, PINGUET Michel, PONSONNAILLE
Patrick, RIVIERE Laurent

1– COMPETITIONS JEUNES 26/27

À la suite de la publication du classement des équipes de jeunes au début du mois de juillet, de nombreux clubs ont fait part de leurs interrogations quant aux modalités de constitution des groupes pour la saison à venir.

Les remarques formulées convergent vers un même constat : le classement actuel accorde une place prépondérante aux critères structurels, au détriment des performances sportives. Cette situation peut conduire à ce que certaines des meilleures équipes ne se rencontrent pas lors de la première phase du championnat, alors même que la Fédération Française de Football préconise de favoriser une opposition entre équipes de niveau comparable afin de garantir un niveau de pratique adapté et propice à la progression des jeunes joueurs.

Afin de répondre à ces attentes tout en conservant une organisation simple et lisible, il est proposé, dès cette saison, de modifier la première phase des championnats :

- **U13** : les clubs seraient invités à candidater pour un brassage **D1, D2** ou **D3**, en fonction du niveau sportif estimé de leur équipe ;
- **U15** : les clubs seraient invités à candidater pour un brassage **D1** ou **D2**, selon le niveau de leur équipe.

À l'issue de cette première phase de brassage, les accédants de U13 et U15 en R2 seraient déterminés et les autres équipes seraient ensuite réparties dans les différents niveaux de championnat en fonction des résultats obtenus sur le terrain.

Cette évolution permettrait de replacer le critère sportif au cœur de la constitution des groupes, tout en laissant aux clubs la responsabilité de positionner leurs équipes de manière cohérente.

Après quelques échanges, les membres valident à la majorité (1 contre, 12 pour) cette proposition.

2– POULES SENIORS 2026-2027

Mme SIMOES Anne-Cécile et M PINGUET Michel n'ont pas pris part au vote.

Michel PINGUET, Président de la Commission des Compétitions Séniors, propose aux membres de valider la constitution des poules de D1, D2 et D3 qui ont été réalisées par ladite Commission lors de sa réunion du 21/07/2026.

Les membres approuvent à la majorité la composition des poules de ces championnats.

La Présidente du District : Françoise VALLET

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'F. Vallet', written over a light blue rectangular background.

Le Secrétaire de séance : Alain ALDAX

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'A. Aldax', written over a light blue rectangular background.

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission Régionale d'Appel dans un délai de sept (7) jours dans les conditions de forme et de délai prévus aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.